

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1. Territoire communal

Echelle 1/3000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 juillet 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant la révision générale du PLU de Servigny-les-Sainte-Barbe

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le :	
Révisé le :	Mis à jour le :

« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2022 »

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments remarquables du paysage identifiés au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments remarquables du paysage identifiés au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments de continuité écologique identifiés au titre du R.151-43 4° et du R.151-43 8° du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
0	Emplacement réservé à la plantation d'une haie	Commune	10121,48

